

portant sur une demande de subvention pour le projet de sécurisation de l'école Paul BERT.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Considérant la modification du plan de financement

DECIDE :

De solliciter auprès de l'Etat et du Département une demande de subvention pour la réalisation du projet de sécurisation de l'école Paul BERT, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC	6 103 € TTC
(2) Base subventionnable	4 411 € HT
(3) Subvention F.I.P.D. envisagée	3 051 €
(4) Emprunt	
(5) Autres subventions demandées	
Département	1323€
(6) Fonds libres	3 089 €
TOTAL* (3+4+5+6)	1 729 € TTC

*le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)

A Bernay, le 24 mars 2022

Marie-Lyne VAGNER